

comment faire reconnaître ses migraines ?

Par **smooth**, le **14/01/2006** à **21:00**

une amie travaille à 85% à cause de monstrueuses migraines.
Son mari, en procédure de divorce, déclare qu'elle peut reprendre à 100% quand elle veut, car passer à 85% serait un choix de sa part.
Comment peut-elle faire reconnaître ses monstrueuses migraines qui fait partie des pire souffrances, mais ne sont pas reconnues par la sécurité sociale ?
merci

Par **Yann**, le **14/01/2006** à **21:35**

Oulà les migraines je connais bien ça et effectivement c'est monstrueux et très handicapant.
Je pense qu'il faut procéder comme pour les maladies professionnelles ordinaires, c'est à dire qu'avec un certificat médical ça devrait faire l'affaire. Du moins pour le divorce.